



MINISTÈRE  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge de l'énergie  
et du numérique*

N° 0 1 6 6 0 9  
Courrier arrivé le  
29 JUL. 2020  
Direction Générale des  
Ressources Humaines

ARRETE N°

006870

/ MAE / DGRH du

28 JUL. 2020

portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe, sur titres avec épreuves, pour le recrutement de 18 agents sociaux de catégorie C, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

**LE MINISTRE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION**  
*en charge de l'énergie et du numérique*

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 656/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre de la modernisation de l'Administration, en charge de l'énergie et du numérique ;

Vu l'arrêté n° 1920/CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 881/CM du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant nomination de madame Charlotte TAIARUE en qualité de directrice générale des ressources humaines par intérim ;

Vu l'arrêté n° 5941/MAE du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant délégation de signature à la directrice générale des ressources humaines de la Polynésie française par intérim ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée, relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-237 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 498/CM du 14 mai 1996 modifié, fixant les modalités du concours de recrutement des agents sociaux de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 143/CM du 13 février 2020 modifié, portant autorisation d'ouverture au titre de l'année 2020 de concours relevant de la filière administrative et financière, de la filière technique, de la filière santé et de la filière socio-éducative, culturelle et sportive de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la liste des postes d'agents sociaux de catégorie C mis en concours jointe en annexe du présent arrêté.

**ARRETE**

**Article 1er.** - Est organisé un concours externe, sur titres avec épreuves, pour le recrutement de 18 agents sociaux de catégorie C.

**Article 2.** - Les conditions d'accès au concours, la nature des épreuves et la composition du jury sont celles fixées par les délibérations n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifié, n° 95-237 AT du 14 décembre 1995 modifiée et par l'arrêté n° 498/CM du 14 mai 1996 modifié.

**Ampliations :**

- PR 1
- VP 1
- SGG 1
- DMRA 1
- REG 1
- MAE 1
- MFE 1
- MSP 1
- DGRH 1
- FTH 1
- IIME 1
- JOPF 1

**Article 3.** - Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du diplôme national du brevet, d'un diplôme national sanctionnant au minimum des études de 1<sup>er</sup> cycle ou d'un titre ou diplôme homologué au niveau V des titres ou diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 sur l'enseignement technologique.

L'âge minimum d'admission dans la fonction publique de la Polynésie française est fixé à 18 ans accomplis au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La limite d'âge pour le recrutement par concours externe est fixée à 62 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Article 4.** - L'ouverture des inscriptions est fixée au **jeudi 6 août 2020** et la date de clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 6 novembre 2020**.

Les dossiers d'inscription sont disponibles à compter du **jeudi 6 août 2020** :

a) à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française, immeuble Papineau, 5<sup>ème</sup> étage, rue Tepano Jaussen, BP 124 - 98713 Papeete (téléphone : 40 47 79 00) ;

A l'appui du dossier d'inscription, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- une photocopie du diplôme requis ;
- une photocopie de la **carte nationale d'identité** ou du **passport** en cours de validité (pas de photocopie du permis de conduire) ;
- trois enveloppes autocollantes (16,2 x 22,4) **timbrées et libellées** à l'adresse personnelle du candidat, **uniquement dans le cas où il ne souhaite pas recevoir sa convocation aux épreuves par voie électronique** ;
- un acte de naissance ;
- une photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de 25 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les dossiers d'inscription, **accompagnés de toutes les pièces requises**, devront **obligatoirement être postés** à l'adresse de la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française (B.P. 124 – 98713 Papeete, Tahiti) au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le **vendredi 6 novembre 2020** (le cachet de la poste faisant foi) pour être pris en considération.

**Tout dossier qui parviendrait à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française par fax, courriel, dépôt physique du candidat, tiers..., autre que par voie postale, sera considéré comme non conforme et rejeté.**

b) le candidat peut également s'inscrire par voie télématique aux dates indiquées au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article, sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf) « *Concours de recrutement > Concours 2020 > Agents sociaux* ».

**Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable.**

La liste des candidats admis à concourir sera affichée dans les locaux de la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française et publiée sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

Les candidats autorisés à participer au concours seront convoqués individuellement et informés du lieu et de la date des épreuves.

**Article 5.** - Le concours externe comporte des épreuves d'admissibilité et d'admission :

1°) Épreuves d'admissibilité :

a) Un questionnaire à choix multiple portant sur la culture générale, le français (grammaire, orthographe, conjugaison), les mathématiques et les institutions de la Polynésie française (durée : 2 heures, coefficient 2).

Le programme de français se réfère à celui de la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ou du programme de l'enseignement professionnel de niveau V.

Pour les mathématiques, se reporter au programme défini en annexe de l'arrêté n° 228/CM du 2 mars 2020.

b) Un questionnaire portant sur l'accompagnement social et éducatif, la conduite d'un projet éducatif spécialisé (durée : 2 heures, coefficient 4).

2°) Épreuves d'admission :

a) Un entretien avec le jury permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues aux agents sociaux, sa motivation et sa connaissance générale de la Polynésie française ; au cours de cet entretien seront également jugées : la présentation, l'expression orale et sa capacité à servir dans une collectivité territoriale (durée : 20 minutes, coefficient 4).

b) Une épreuve orale facultative consistant en un entretien en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes, coefficient 2).

Pour l'entretien facultatif, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte pour l'admission.

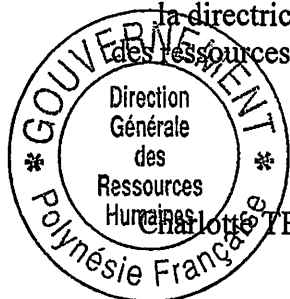
**Article 6. -** Des centres d'examen seront ouverts à Tahiti, Raiatea, Tubuai et Nuku-Hiva.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront à compter du **mercredi 24 février 2021**.

**Article 7. -** La directrice générale des ressources humaines par intérim de la Polynésie française est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.


Fait à Papeete, le **28 JUL 2020**

Pour Le Ministre  
de la modernisation  
de l'Administration,  
*en charge de l'énergie  
et du numérique*  
et par délégation,  
la directrice générale  
des ressources humaines p.i.



Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



  
T. FENUAITI

VISÉ : DGRH

## - Liste des postes d'agents sociaux mis à concours -

Concours externe : 18 postes d'agents sociaux

N°	N° de poste	Service ou établissement public à caractère administratif	Lieu d'affectation géographique	Date de vacance du poste
1	251337	Fare Tama Hau	Papeete	19/10/2020
2	251338	Fare Tama Hau	Papeete	01/10/2020
3	251342	Fare Tama Hau	Papeete	09/07/2021
4	251347	Fare Tama Hau	Faa'a	27/08/2021
5	251349	Fare Tama Hau	Punaauia	19/10/2020
6	251350	Fare Tama Hau	Punaauia	19/10/2020
7	251359	Fare Tama Hau	Papeete	09/07/2021
8	251361	Fare Tama Hau	Papeete	24/05/2021
9	151304	Institut d'insertion médico-éducatif	Taravao	04/01/2021
10	151317	Institut d'insertion médico-éducatif	Paea	04/01/2021
11	151327	Institut d'insertion médico-éducatif	Paea	04/01/2021
12	151335	Institut d'insertion médico-éducatif	Taravao	04/01/2021
13	151340	Institut d'insertion médico-éducatif	Pirae	04/01/2021
14	151350	Institut d'insertion médico-éducatif	Paea	04/01/2021
15	151351	Institut d'insertion médico-éducatif	Taravao	04/01/2021
16	151366	Institut d'insertion médico-éducatif	Pirae	04/01/2021
17	151369	Institut d'insertion médico-éducatif	Paea	04/01/2021
18	151381	Institut d'insertion médico-éducatif	Taravao	Vacant